



**La transition vers des villes et des territoires durables :
le rôle des collectivités territoriales africaines**

**Synthèse des sessions
et recommandations**

Le thème général retenu pour le Sommet est « la transition vers des villes et des territoires durables, le rôle des collectivités territoriales africaines ». Ce thème réconcilie la nécessité d'apporter des réponses concrètes aux demandes des populations pour l'amélioration de leurs conditions et cadre de vie, avec l'exigence de s'adapter à un environnement marqué par les changements climatiques et le divorce de plus en plus prononcé entre les modèles de croissance expansifs et l'impossibilité de continuer à emprunter sur les ressources naturelles au rythme qu'ils imposent, sous peine de remettre en cause la vie des générations futures. L'Afrique va devenir le premier foyer humain du monde dans un peu moins de deux générations. Elle peut et elle doit emprunter le chemin du développement durable dès maintenant, notamment dans ses villes et dans ses territoires, parce qu'elle est la région du monde la moins enchâssée dans l'économie mondialisée, et donc la plus susceptible de bifurquer vers une économie plus sobre par rapport aux emprunts et aux rejets dans l'environnement naturel, plus juste et plus inclusive socialement.

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui développe une vision de l'Afrique amène à considérer que la transition vers des villes et des territoires durables n'est pas une option mais une impérieuse obligation, si l'Afrique veut être en mesure de réaliser effectivement les objectifs de développement durable de portée universelle définis par les Nations Unies ainsi que la transformation structurelle de son économie et ses sociétés. C'est par ce biais que les villes et territoires vont contribuer à l'intégration, à l'unité et à la paix au sein du continent africain.

En réunissant 3 000 représentants de villes et territoires sur un total de 16 500 collectivités territoriales en Afrique, le Sommet Africités 2018 à Marrakech s'affirme comme le plus important rassemblement démocratique en Afrique.

Le thème général du Sommet a été abordé à travers 161 sessions et événements répartis en sessions politiques ; sessions thématiques sur la transition ; sessions sur les stratégies et politiques locales ; sessions sur les acteurs et les coalitions locales ; sessions ouvertes proposées par des collectivités, des institutions, des associations, des acteurs économiques ; événements spéciaux. Chaque session a contribué à l'approfondissement du thème général et propose des recommandations.

La synthèse des sessions et des recommandations est organisée à travers onze thématiques :

- 1. la transition démographique ;**
- 2. les droits des femmes ;**
- 3. les jeunes ;**
- 4. les migrations ;**
- 5. la transition écologique et le climat ;**
- 6. la transition politique et démocratique ;**
- 7. la transition économique et sociale ;**
- 8. la transition culturelle et communicationnelle ;**
- 9. les stratégies et politiques locales ;**
- 10. les acteurs et les coalitions locales ;**
- 11. les pratiques innovantes.**

L'intégralité des rapports de sessions et des recommandations sont mis en ligne sur le site d'Africités 8 au fur et à mesure de leur transmission par les opérateurs.

1. Transition démographique

Dans la transition vers des villes et territoires durables, la question de la transition démographique s'impose comme un des principaux défis à relever. Elle se traduit par l'augmentation de la part de l'Afrique dans la population mondiale, par l'urbanisation rapide du continent, par des changements générationnels et par une évolution déterminante de la place des femmes dans le champ politique et social. Ce sont à la fois des faits démographiques incontestables et des changements fondamentaux à l'échelle de l'Afrique et du monde.

L'Afrique comptait ainsi 1,2 milliards d'habitants en 2015 (16 pour cent de la population mondiale) contre 640 millions d'habitants en 1990. Majoritairement rurale jusqu'à aujourd'hui, sa population va devenir majoritairement urbaine d'ici 30 ans. Le continent compte maintenant 80 villes de plus d'1 million d'habitants, contre seulement deux au début des années 1960, et 5 villes dépassent les 8 millions d'habitants. L'urbanisation ne se résume pas aux grandes villes puisque 70% de la population urbaine africaine réside dans les villes intermédiaires et dans les petites villes. Le premier défi de la transition démographique pour les villes et territoires en transition est donc celui de l'accueil, dans les vingt ou trente prochaines années, de 300 millions de nouveaux urbains. Il faudra construire autant d'infrastructures qu'il en a été construit jusqu'à aujourd'hui. Mais l'urbanisation de l'Afrique est aussi un changement de paradigme qui offre aux villes et territoires des possibilités sans précédent d'exploiter le potentiel des économies d'agglomération.

Les sessions d'Africités 2018 ont permis de prendre la mesure de ce fait démographique et de ses effets qui engagent le continent dans une transition urbaine, sociétale, économique et politique, et de mettre en discussion les questions qui en découlent pour collectivités locales. **Les collectivités locales africaines auront à assurer le fonctionnement de grandes villes et même de villes millionnaires.** La nécessité d'organiser ces villes s'impose comme une condition de leur bon fonctionnement. Beaucoup de responsables de ces collectivités auront à changer de méthode d'administration et de relation avec leurs administrés. Ils doivent s'y préparer et adapter leur pratique, qui très souvent intègre déjà le fait urbain. L'urbanisation de l'Afrique est déjà à l'œuvre. Tirer les leçons de cette gestion urbaine est une préparation efficace aux changements envisagés.

Pour les villes et territoires en transition, les premiers défis sont ceux de **la réforme de la planification urbaine et territoriale comme réponse à l'urbanisation**, une tâche de première importance et de première urgence, et des **bouleversements fonciers qui résulteront de la transition démographique**, avec l'impossibilité aujourd'hui de considérer la ville et l'espace rural comme deux territoires distincts et donc la nécessité d'inventer une gestion foncière commune.

Pour des villes et territoires où la précarisation de l'habitat accentue les exclusions et les ségrégations, **l'émergence d'organisations de citoyens en général et de citoyens pauvres en particulier est aussi l'occasion d'adopter de nouvelles approches techniques** puisque ces organisations sont capables de collecter des données qui échappent habituellement aux études urbaines, **et surtout de nouvelles approches politiques avec le développement d'une planification basée sur la confrontation des parties prenantes à la définition de la ville à produire.**

Parmi les recommandations des sessions, nous retenons :

Aux maires et élus territoriaux :

- Accepter le changement d'échelle de leur rôle, celui d'administrer des villes grandes ou même très grandes alors que jusque-là leurs villes avaient une taille relativement modeste. Ils auront également à représenter des populations beaucoup plus nombreuses et à préserver le contact direct entre les municipalités et les citoyens et la démocratie locale.
- Assurer le fonctionnement de leur ville en s'appuyant sur une organisation de leur territoire décrivant les perspectives de développement et d'équipement des parties de ce territoire, après en avoir discuté avec les populations.
- Mettre au point de nouveaux outils à utiliser dans la gestion urbaine, susceptibles d'être mis en forme par les services municipaux.
- Prendre position sur l'intégration des zones de pratiques foncières informelles à aménager ou à réaménager.
- Responsabiliser les populations dans la gestion de leurs quartiers selon les principes de la ville durable et passer des accords publics avec les populations, dans la plus grande transparence démocratique.

Aux Ministres :

- Veiller à limiter l'exode rural, à valoriser les campagnes et à réguler la natalité dans le but de conserver un certain équilibre intergénérationnel,
- Prendre position politiquement autant que législativement sur l'incorporation à l'espace de droit commun de la ville des pratiques foncières coutumières ou populaires.

Aux partenaires et institutions internationales :

- Accompagner financièrement les collectivités locales africaines dans la transition urbaine générée par la transition démographique,
- Suivre attentivement les expérimentations, soutenir les services municipaux, assurer le financement des équipements communaux jugés prioritaires,
- Instituer de larges coopérations intercommunales à travers le monde et d'abord interafricaines.
- Jouer le jeu des collectivités locales dans leur travail d'expérimentation.

2. Droits des femmes

L'irruption des femmes sur la scène politique africaine provoque un bouleversement considérable du débat sur le développement du continent. C'est un enjeu central pour la transition vers des villes et territoires durables. L'implication des femmes est déterminante pour la mise en œuvre des politiques et stratégies publiques aux niveaux territorial, national, régional, continental et mondial.

Depuis le sommet Africités 5 tenu à Marrakech en décembre 2009, de grandes avancées ont été réalisées pour l'inclusion des femmes dans les gouvernements locaux africains. En mars 2011, le Réseau des Femmes Élues locales d'Afrique (REFELA) a été créé, qui s'impose désormais comme la voix légitime des femmes élues territoriales du continent africain et qui décline l'action du réseau continental dans chaque pays. Le Réseau a renouvelé ses instances à l'occasion du sommet Africités 8. Cette reconnaissance est le résultat d'années de luttes, de mobilisation et de revendications portées par les associations des femmes, y compris au sein du mouvement des collectivités territoriales.

Ces questions des droits et de la place des femmes dans le champ politique et social ont traversé tout le sommet Africités 8 et toutes les thématiques de la transition vers des villes et territoires durables. Elles ont été évoquées au sein des sessions sur la transition démographique en Afrique et sur ses implications pour la planification urbaine, sur la transition culturelle et communicationnelle, sur le leadership des femmes à la base, sur les migrations, sur la transition écologique, sur l'accès aux services de base, sur la transition politique et démocratique, sur les villes inclusives, sur le capital humain, etc.

Pour les villes et territoires en transition, le premier enjeu est celui de **l'égalité des droits et de la ville inclusive** qui garantisse que personne, en particulier les femmes et les jeunes filles, ne soit laissé pour compte. Cet enjeu se décline notamment à travers la question **des espaces de vie sûrs et sécurisés dans l'espace public et de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles**. C'est aussi celui de **l'accueil des femmes réfugiées dans les villes africaines**, alors que l'Afrique accueille plus de réfugié-e-s que de toutes autres régions du monde. **L'autonomisation économique des femmes, une meilleure reconnaissance de leur travail et de leur créativité** sont également des défis pour un développement durable et inclusif.

C'est pour apporter des réponses à ces questions que le réseau REFELA a initié, à l'occasion du sommet Africités 8, trois campagnes continentales : **une campagne pour des « villes tolérance-zéro aux violences faites aux femmes »**, **une campagne pour des « villes africaines favorables à l'émancipation économique des femmes »** et **une campagne pour des « villes africaines sans enfants de la rue »**, dont le lancement officiel était présidé par son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem.

Pour les villes et territoires en transition, l'enjeu est aussi celui de la place des femmes dans la gouvernance des collectivités locales, avec l'exigence qu'elles soient **mieux représentées dans les structures de gouvernement et dans les administrations locales**. C'est aussi la nécessité **d'articuler démocratie représentative et démocratie participative innovante, pour que les femmes et leurs organisations participent la définition et à la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de développement local**.

Parmi les recommandations des sessions, nous retenons :

Aux maires et élus territoriaux :

- Recueillir des données localisées afin de connaître les besoins des femmes et des filles pour inclusion dans la planification et de prise de décision dans la gestion et développement des villes et territoires.
- Création d'un réseau mondial de femmes élues locales pour une coopération renforcée entre les pays africains et entre les femmes afin de leur permettre d'être fortes en vue d'assurer la transformation au niveau local.
- Concevoir et mettre en œuvre une campagne verte des villes et territoires africains pour des solutions durables afin de garantir un avenir durable pour les femmes et les filles.
- Assurer l'égalité à tous les niveaux de gouvernance locale en conformité aux engagements pris par les pays signataires de la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination contre les femmes (CEDAW) et de la Plateforme d'Action de Pékin.
- Garantir l'intégration des femmes dans les processus de planification et de budgétisation municipaux afin d'identifier les inégalités existantes entre les sexes dans les villes et les territoires.

Aux Ministres

- Faciliter le développement des capacités des ressources humaines dans les villes et territoires pour la prestation de services efficaces à tous les citoyens, y compris les femmes et des filles.
- Promouvoir la bonne gouvernance afin d'avoir une élection au suffrage universel direct des élus locaux, y compris les femmes.
- Mettre en place des cadres juridiques qui assurent la promotion d'une gouvernance locale participative et sensible entre les sexes grâce à l'intégration de la dimension genre dans les processus locaux de planification et de budgétisation.
- Disposer d'outils de suivi participatif pour mesurer la manière dont la perspective de genre est intégrée dans les programmes de développement des villes et des territoires.

Aux Partenaires et aux Institutions Internationales

- Mobiliser des ressources techniques et financières pour l'intégration de la dimension genre.
- Faciliter la conception et la mise en œuvre des programmes de développement durable qui favorisent la participation des élues locales à la réalisation de l'Objectif de développement durable 11.

3. Jeunes

Dans la transition vers des villes et territoires durables la question de la jeunesse, comme une des principales composantes de la transition démographique, est une question centrale. La population africaine est en effet la plus jeune au monde. En 2050, un tiers de la jeunesse mondiale vivra en Afrique, qui comptera 1 milliard de jeunes de moins de 18 ans et 450 millions de 15-24 ans, contre 230 millions en 2015. C'est un énorme défi pour le continent mais aussi, pour les collectivités locales et les territoires, une responsabilité et une opportunité.

Le premier défi est évidemment celui de l'emploi, avec 10 à 12 millions de jeunes qui entrent chaque année dans le marché du travail et 60 pour cent des chômeurs du continent qui sont aujourd'hui des jeunes. Cette croissance démographique des jeunes peut être une force, avec un essor considérable de la population productive. Mais c'est aussi un risque majeur si les collectivités et territoires ne sont pas en capacité d'offrir à la jeunesse un emploi décent. La « Décennie de la Jeunesse » proclamée par l'Union Africaine en 2009, arrive à échéance en 2018 sans que des progrès significatifs n'aient été observés sur ce front de l'emploi. Il n'est alors pas étonnant que de nombreux jeunes perdent espoir quant à leur devenir et cherchent des conditions de vie meilleures à travers la migration, dans et hors du continent, parfois au péril de leur vie.

Les sessions d'Africités 2018 ont rappelé que les micros et petites entreprises, et d'une façon générale l'économie informelle, jouent un rôle central dans ces créations d'emplois et dans l'employabilité des jeunes. Elles sont toutefois confrontées à de multiples contraintes, dont le manque de ressources et la difficulté à accéder aux financements. Pour autant, à travers la jeunesse, l'Afrique est en train d'effectuer des progrès rapides dans le domaine des nouvelles technologies et devient une terre d'innovation dans le domaine des applications des technologies mobiles. **L'adoption par les collectivités et territoires d'une trajectoire de transition vers un développement plus durable offrent des perspectives de développement de ces nouvelles technologies qui peuvent représenter un gisement important de nouveaux emplois pour les jeunes Africains.**

Tirer parti du dividende démographique nécessite naturellement d'investir massivement dans la jeunesse, dans l'éducation et dans la formation professionnelle pour garantir un accès universel et inclusif à une éducation de qualité à tous les enfants, en particulier les jeunes filles. **Les questions de l'égalité des sexes et les droits des filles, des espaces de vie sûrs et sécurisés pour les jeunes et les jeunes filles, sont des défis pour les collectivités et territoires africains en transition et pour la jeunesse elle-même.**

Pour les villes et territoires, les défis et les opportunités d'une croissance de la jeunesse sont aussi culturels – avec l'émergence d'une culture populaire urbaine dont les jeunes sont les initiateurs et les porteurs – et démocratiques. La croissance de la jeunesse nécessite en effet une nouvelle approche de la gouvernance des territoires qui fasse une plus grande place aux jeunes et à leurs initiatives, alors que la présence de cette tranche de la population est aujourd'hui très faible dans les structures de gouvernance et d'administration locales. **L'enjeu est naturellement d'inclure les jeunes dans les structures traditionnelles de gouvernance mais aussi d'articuler démocratie représentative et démocratie participative innovante, par exemple à travers des conseils de la jeunesse, pour que les jeunes et leurs organisations aient une voix sur les questions de développement local, d'éducation ou d'emploi. Les jeunes doivent ainsi être reconnus comme des acteurs essentiels du changement et de la transition.**

Parmi les recommandations des sessions, nous retenons :

[avant des recommandations du forum des jeunes]

Aux maires et élus territoriaux :

- Reconnaître les jeunes comme des acteurs essentiels du changement et de la transition et les inclure dans les processus de prise de décision.
- Rapprocher les autorités institutionnelles des jeunes et de leurs organisations, veiller à ce que les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, participent à l'élaboration de la ville, de la conception à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation.
- Encourager la création des Centres communautaires des jeunes et promouvoir les conseils des jeunes dans tous les territoires.
- Créer un forum des jeunes au sein de CGLUA.

Aux ministres :

- Investir dans le capital humain par la mise en place de centres de formations qualifiantes sur les métiers d'avenir au profit des jeunes.
- Favoriser les opportunités d'emploi par la mise en place de fonds d'innovation et de soutien à la création d'entreprises pour les jeunes.
- Créer des plates-formes et des outils pour les jeunes afin de les aider à intégrer le marché du travail.

Aux partenaires et institutions internationales :

- Financer, aux côtés des gouvernements nationaux, les échanges scientifiques et culturels entre l'Afrique et les autres continents et faciliter la mobilité internationale des jeunes.

4. Migrations

La question migratoire domine aujourd'hui l'agenda international. Elle est devenue clairement, une thématique structurante des relations interafricaines, un déterminant des équilibres politiques internes de la plupart des pays et de l'évolution du peuplement de la planète. Mais les migrations ne s'inscrivent pas seulement dans le champ des relations entre États, et les collectivités locales africaines sont en première ligne de ces bouleversements des modes migratoires. La croissance des inégalités, les bouleversements climatiques et les conflits armés ou les crises politiques, entraînent de plus en plus de déplacements des populations des milieux ruraux vers les milieux urbains, des régions pauvres vers les régions riches, de l'intérieur du continent vers les zones côtières, nourrissant un flux ininterrompu de migrations au sein des pays, entre pays d'Afrique, ou à destination d'autres régions du monde. Près d'un travailleur sur quatre est un migrant et vit des conditions de profonde vulnérabilité : exclusion, discrimination, exploitation extrême, etc. Les migrations connectent les mouvements démographiques liés à l'urbanisation et à la mondialisation.

Les migrations ont traversé les débats d'Africités 8 sur la transition vers des villes et territoires durables autour de quatre questions stratégiques : quels sont les rapports entre les déplacements de populations (subies ou voulues), le développement et la répartition des richesses entre les pays et entre territoires ? Comment respecter et garantir les droits fondamentaux des migrants, des travailleurs migrants et de leurs familles ? Alors que les migrations interafricaines ont largement contribué à la prospérité de nombreux pays africains tels que la Côte d'Ivoire, le Gabon ou l'Afrique du Sud, comment faire face aujourd'hui aux dérives politiques fondées sur l'exacerbation de l'identité, le rejet de « l'étranger » et la xénophobie ? Comment faire des migrations un atout pour les collectivités locales ? Le sommet Africités 8 a par ailleurs discuté de la position des collectivités territoriales africaines dans les débats qui auront lieu autour de l'adoption d'un Pacte Mondial sur la Migration à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur la Migration qui se tiendra en décembre 2018 à Marrakech. **La Charte sur les Migrants que les maires et leaders des gouvernements locaux et régionaux d'Afrique ont adopté lors du Sommet Africités 7 tenu à Johannesburg en décembre 2015, sera actualisée et complétée à l'issue du Sommet Africités 2018.**

Les villes et territoires en transition doivent s'intéresser aux trois populations de migrants : ceux qui quittent la collectivité territoriale, ceux qui s'y établissent de façon transitoire, au cours de leur parcours migratoire, et ceux qui s'y installent. Les droits fondamentaux doivent être à la base de toutes politiques migratoires, en assurant la complémentarité entre le droit pour toutes et tous de vivre et travailler dans son territoire et le droit de circuler et de s'installer librement. **La question migratoire est donc en premier lieu celle de l'accueil et de la ville inclusive – y compris pour les migrant-e-s. Il sera proposé à l'assemblée des maires d'Africités la mise en place d'un « Réseau africain des collectivités territoriales, signataires de la Charte sur les Migrants, ouvertes à l'accueil des migrants ».**

Pour les villes et territoires en transition, la question migratoire revoit également à **la nécessaire mobilisation des migrants et de la diaspora africaine en faveur du développement durable des collectivités.** Avec une diaspora qui compte près de 350 millions de membres dans le monde, ce potentiel est immense. Il concerne naturellement les transferts de fonds, qui dépassent aujourd'hui le montant de l'aide publique au développement, et l'investissement productif, mais aussi le potentiel d'innovation, de transfert de compétences et de technologie pour une transition réussie.

Enfin, parce qu'elles sont directement confrontées aux questions migratoires, **les villes et territoires en transition et leurs élu-e-s sont appelées à jouer un rôle dans les négociations internationales entre les États africains et la communauté internationale au sujet des migrations.**

Parmi les recommandations des sessions, nous retenons :

Aux Maires Et Territoriaux Elus

- Condamner la discrimination et l'utilisation de langage déshumanisant à l'égard des migrants et des réfugiés.
- Identifier l'engagement des villes et des municipalités dans le contexte de réponses globales aux réfugiés et aux migrants en élargissant l'accès aux permis de travail, au logement, aux soins de santé et aux services financiers qui leur sont destinés dans la juridiction des villes et des municipalités en question.
- Promouvoir la diversité culturelle au cours de la Journée Mondiale de l'Afrique le 25 mai et la Journée Internationale des Migrants le 18 décembre.
- Echanger avec les autres maires du continents et à l'étranger en ce qui concerne les bonnes pratiques en matière de migration.
- Adopter la Charte Africaine des Gouvernements Locaux sur les Migrants adoptée à Johannesburg.
- Inclure la diaspora dans la définition et la mise en œuvre de stratégies et de politiques locales

Aux Ministres :

- Reconnaître le rôle important des autorités locales et des réseaux de villes dans la protection et l'assistance des réfugiés et autres populations déplacées dans les zones urbaines.
- Collaborer avec les dirigeants municipaux à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques relatives aux réfugiés et à la migration.
- Allouer les ressources et les pouvoirs liés aux réfugiés et à la migration au niveau local.
- Promouvoir la liberté de mouvement.
- Soutenir la proposition sur la libre circulation discutée au sein de l'Union africaine.

Aux Partenaires et aux Institutions Internationales

- Soutenir et financer les programmes de migration au sein des gouvernements locaux.
- Reconnaître le rôle des autorités locales en matière de mise en œuvre.

CGLU Afrique :

- Soutenir les administrations locales dans la mise en œuvre de la Charte des Gouvernements Locaux relative à la Migration.
- Aider les gouvernements locaux à élaborer des politiques locales liées à la migration.
- Engager la campagne de plaidoyer sur « pas de visa pour (l'/ en) Afrique ».

À tous

- Impliquer les migrants, la diaspora et leurs organisations dans tous les espaces de discussion, d'échange et d'action des autorités locales sur les questions de migration et de développement.

5. Transition écologique et changement climatique

La transition écologique s'est imposée dans le débat sur la transition vers des villes et territoires durables avec la prise de conscience du fait que, pour la première fois dans l'histoire de l'Humanité, l'organisation du système de production et de consommation dominant est entrée en conflit avec l'écosystème planétaire. Cette prise de conscience a comme effet une remise en cause de plus en plus affirmée des certitudes sur la croissance, le productivisme, l'extractivisme et le modèle de développement dominant.

Le débat sur la transition écologique et le changement climatique s'est récemment intensifié. Il porte autant sur la nécessité de l'industrialisation que sur la nature et des formes de cette industrialisation. Ce débat aura de profondes conséquences sur les politiques publiques comme sur le comportement des citoyens à l'égard des modes de production et de consommation. Les choix qui seront faits dans ce domaine auront un impact majeur sur l'organisation et le fonctionnement des villes et des territoires, y compris en Afrique.

CGLUA, en collaboration avec l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI), a été à l'avant-garde pour travailler, avec les gouvernements locaux africains, à concrétiser l'engagement mondial de limiter la hausse du réchauffement climatique à un maximum de 1,5 degrés Celsius d'ici à 2100. Lors de la COP22, qui s'est tenue à Marrakech en 2016, CGLUA a incité les dirigeants des villes africaines à adhérer à la *Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie*, où ils se sont engagés à adopter des « plans climat » pour leurs territoires.

Ces questions occupaient une place de choix au Sommet Africités 2018. Les discussions ont porté sur les différentes stratégies de promotion de la transition écologique et de lutte contre changement climatique, comme sur ses conséquences et sur les différentes implications de la transition écologiques sur les villes et territoires : alimentation et agriculture durables, accès à l'eau et production d'énergie, gestion des déchets, mobilité et transports, gestion des ressources naturelles, santé et population, financement des actions contre le climat, planification des villes et de l'utilisation des sols, systèmes commerciaux et leur nature plus ou moins inclusive, gestion des espaces verts urbains, etc. Sur ces différents sujets, les choix que feront les villes et les territoires africains seront d'une importance cruciale pour l'avenir de l'Afrique et du monde.

Les villes et territoires en transition n'ont d'autre choix que de prendre le chemin de la transition écologique. Cette trajectoire est d'autant plus nécessaire que l'Afrique doit tirer des enseignements des expériences des pays industrialisés et émergents en terme de croissance non durable sur le plan écologique et social.

Pour les villes et territoires, la nécessité d'**inscrire leurs actions dans des stratégies de transition écologique implique un réexamen des priorités des politiques de développement local et leur redéfinition à la lumière des principes et des pratiques d'atténuation du changement climatique.**

Parmi les recommandations des sessions, nous retenons :

Aux maires et élus territoriaux :

- Promouvoir une gestion efficace des déchets (solides et liquides) et une meilleure santé pour les habitants grâce à l'intégration des questions environnementales et climatiques naturelles dans la planification des villes et villages.
- Protéger la biodiversité des villes environnantes afin d'éviter des dommages et un effondrement irréversible des systèmes naturels.
- Assurer des transports efficaces, sûrs et durables moins polluants sur les territoires africains:
- Créer un consensus entre les parties prenantes sur les besoins du secteur des transports pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques
- Promouvoir la santé environnementale dans les métropoles africaines à travers le contrôle de la pollution, développer des systèmes d'observation de la pollution et appliquer un régime réglementaire pour gérer la pollution et la qualité de l'air.
- Promouvoir la préservation des sols, l'agriculture durable et la sécurité alimentaire
- Mettre en place un système d'alerte pour répondre aux problèmes de changement climatique.
- Améliorer la diffusion des informations financières sur le climat et les mettre à la disposition des acteurs non étatiques
- Améliorer le cadre de partenariat entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques (juridiques, financiers, etc.) en vue d'une action urgente de tous

Aux ministres

- Promouvoir un meilleur accès des collectivités locales africaines aux énergies renouvelables et une meilleure compréhension des questions climatiques ; sensibiliser et donner aux territoires le rôle essentiel de planification stratégique, de mise en œuvre, de suivi de la réflexion sur les questions climatiques ; développer la prise de conscience collective, la mobilisation et l'action créatrice
- Adopter la politique sur la tarification du carbone et la pollution atmosphérique.
- Mise en place de mécanismes de financement pour la transition écologique en Afrique.
- Préserver la forêt et la biodiversité face à l'étalement urbain en Afrique.
- Adopter des réglementations nationales sur la gestion des déchets.

Aux partenaires et aux institutions internationales

- Promouvoir la coopération Sud-Sud dans la gestion des questions de transition écologique et de changement climatique à travers des échanges d'experts et de bonnes pratiques.
- Renforcer les capacités des agents municipaux dans les domaines des transports, de la gestion des déchets, du changement climatique.
- Améliorer la diffusion des informations financières sur le climat et les rendre disponibles pour les acteurs non étatiques
- Améliorer le cadre de partenariat entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques (juridiques, financiers, etc.) en recommandant une action urgente de tous
- Cartographier les zones à risque inondables

6. Transition politique et démocratique

Dans la transition vers des villes et territoires durables, la transition démocratique et politique est à la croisée de toutes les transitions. Elle s'inscrit dans un contexte d'affaiblissement des États, de multiplication des conflits de domination culturelle, politique et militaire et d'une forme d'essoufflement de la démocratie représentative. Promouvoir l'unité politique et la souveraineté dans le cadre de la construction de l'État-Nation, tout en respectant la diversité des contextes locaux, interroge également les formes et les niveaux de régulation et de représentation. Des demandes s'expriment de manière toujours plus pressante en faveur de la mise en place de systèmes politiques qui garantissent les libertés individuelles et collectives ainsi que le respect des droits fondamentaux, dans le respect de la diversité des sociétés. Par ailleurs, l'espoir de voir les élus des gouvernements locaux et régionaux contribuer au renouvellement des élites politiques africaines n'est pas réalisé.

Pour les collectivités territoriales d'Afrique, l'enjeu démocratique est considérable : les élus et les systèmes de représentation locaux ne sont pas à l'abri de la méfiance et du rejet qui se généralise vis-à-vis des responsables politiques. Cette défiance prend appui sur le rejet de la corruption et sur l'insuffisance de représentativité pour finalement récuser le système de la démocratie représentative dans son ensemble.

Les sessions d'Africités 2018 ont donc interrogé les causes de cette crise démocratique et de la représentativité. Elles se sont intéressées aux multiples expériences innovantes qui tentent d'y répondre par une plus grande attention portée aux attentes, aux besoins et à l'égalité des droits des populations et par une plus grande participation des citoyens, des jeunes et des femmes aux prises de décision et à la mise en œuvre des politiques locales.

Pour les villes et territoires en transition, le premier défi de la transition politique et démocratique est donc celui de **la mobilisation et de l'engagement des citoyens dans la vie locale, par une nouvelle articulation entre démocratie représentative et démocratie participative innovante**. Il s'agit ici de promouvoir le dialogue et l'implication des citoyens et des acteurs locaux (organisations d'habitants, société civile, organisations professionnelles, médias, autorités traditionnelles, etc.) dans la gestion des affaires publiques, mais aussi d'instaurer des mécanismes de suivi et de contrôle de l'action des élus et de l'administration. L'exemple du budget participatif, adopté par de très nombreuses collectivités africaines, est en ce domaine une innovation prometteuse.

Pour les villes et territoires, les défis liés à la transitions politique et démocratique sont aussi ceux de **la place des jeunes et des femmes dans les gouvernances locales et de la liaison entre renouvellement des institutions et renouvellement des élites**.

Pour les villes et les territoires, la transition politique et démocratique implique également de promouvoir des **systèmes qui condamnent la corruption sous toutes ses formes et rétablissent l'éthique et l'effort individuel et collectif** comme modalité d'accès à la respectabilité sociale. C'est enfin **une question de renforcement institutionnel, de ressources humaines et d'efficacité**, avec une gouvernance locale qui doit pouvoir s'appuyer sur une administration publique responsable, engagée, compétente, intègre, éthique et professionnelle.

Parmi les recommandations des sessions, nous retenons :

Aux maires et élus territoriaux :

- Faire participer les citoyens et l'ensemble des parties prenantes aux décisions, construire des politiques publiques à partir de leurs préoccupations et de leurs attentes, reconnaître l'expertise citoyenne pour mener des politiques plus efficaces.
- Travailler, par l'écoute, le dialogue et la co-construction, à établir la confiance avec les citoyens et les acteurs locaux.
- Être transparent s'attacher à communiquer sur les politiques entreprises et accepter le principe de redevabilité.
- Construire des processus démocratiques participatifs innovants et inclusifs en direction des femmes, des jeunes, des populations pauvres, des personnes en situation de handicap.
- Mettre en place des budgets participatifs.

Aux ministres :

- Passer de la décentralisation administrative à la décentralisation politique et financière.
- Prendre en compte le lien intime qui existe entre sécurité et développement, par exemple avec les schémas d'aménagement transfrontaliers intégrés, en lien avec les collectivités territoriales et les partenaires techniques et financiers.
- Renforcer le principe de subsidiarité dans les différents droits nationaux.

7. Transition économique et sociale

Dans la transition vers des villes et territoires durables, la question de la transition économique et sociale est également primordiale. Dans un monde où la régulation dominante reste celle des marchés financiers, les conséquences de la crise de 2008 posent la question de l'épuisement possible du modèle économique dominant. Les inégalités sociales, qui surdéterminent les questions de la pauvreté, de la précarisation, des discriminations et fondent la ségrégation urbaine, explosent dans chaque société et dans le monde. La séquence de baisse des prix des matières premières, qui met en difficulté certaines économies africaines, rappelle qu'elles restent souvent rentières et peu diversifiées. Dans le même temps, les entrepreneurs africains font preuve d'un très grand dynamisme et la montée en puissance de l'économie du numérique et des biotechnologies bouleverse les systèmes productifs et la distribution des biens et services.

La transition urbaine très rapide de l'Afrique est le premier enjeu de cette transition économique et sociale. L'Afrique est le continent le moins urbanisé mais aussi celui qui s'urbanise le plus rapidement. C'est un défi et une opportunité déterminante alors que les études empiriques montrent que l'expansion urbaine a le potentiel de favoriser la croissance et de réduire la pauvreté. Dans le même temps, la montée des demandes sociales concernant l'accès à l'emploi et aux revenus amènent les collectivités à s'intéresser à la manière de promouvoir et de consolider le tissu économique de leur territoire, aux marchés du travail et aux opportunités d'emploi pour les jeunes. Dans cette transition des structures économiques rurales vers des économies urbaines, les collectivités territoriales d'Afrique sont appelées à devenir des acteurs essentiels de la transition économique et sociale.

Les sessions d'Africités 2018 ont interrogé, à travers le partage d'expériences et de connaissances, la manière dont les autorités locales et infranationales africaines peuvent s'engager dans les transitions en cours pour créer des opportunités d'investissements, des emplois productifs et un développement durable et inclusif. Elles ont questionné la vulnérabilité des systèmes naturels, sociaux et économiques de leur territoire face aux changements climatiques.

Pour les villes et territoires en transition, **la question des ressources financières nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, reste une préoccupation au regard des besoins des populations et des responsabilités des collectivités en matière de développement local.** Elle se décline en termes de transfert direct de ressources depuis l'État central, de mécanismes et d'institutions spécifiques de financement des collectivités et de mobilisation des ressources locales.

Pour les villes et territoires, les enjeux de la transition économique et sociale sont aussi liés à la financiarisation de la ville et à la nécessité de **réguler les marchés fonciers et immobiliers pour une meilleure allocation des ressources financières au service du développement durable**, avec des mesures fiscales visant à renforcer l'efficacité de la production urbaine, plus intense, moins coûteuse, plus inclusive.

Ce sont enfin les enjeux de **la formation et de l'accompagnement des acteurs économiques locaux sur les plans financiers, bancaires et institutionnels, de la mise en place de services de base et d'infrastructures nécessaires à la compétitivité des activités économiques, du développement de l'économie sociale et solidaire et de la promotion d'un environnement institutionnel favorable.**

Parmi les recommandations des sessions, nous retenons :

Aux maires et élus territoriaux

- Faire de la programmation et de la planification urbaine un outil servant la réalisation des objectifs du développement durable et de mise en œuvre des ODD.
- Mener des politiques fiscales et financières innovantes pour soutenir les stratégies de programmation urbaine plus intenses, moins coûteuses, plus inclusives.
- Créer un environnement propice aux investissements et à l'innovation, et faciliter les investissements dans les technologies innovantes.
- Encadrer et encourager la mise en place d'activités de proximité et de modernisation du marché informel, de redistribution de la fiscalité et des revenus. Cette transition du modèle économique est stratégique.
- Assurer la participation des jeunes par des programmes de qualification et d'accès à l'emploi.
- Organiser dans chaque municipalité d'une organisation civique d'écoute des citoyens, d'accompagnement et d'orientation.
- Mettre en place des fondations municipales chargées de la mobilisation des rentes foncières disponibles et des revenus économiques excédentaires pour soutenir l'emploi des travailleurs marginalisés et la hausse des prix des produits agricoles.

Aux ministres

- Transférer des ressources financières en adéquation avec les compétences et renforcer les moyens d'intervention des institutions spécialisés de financement pour permettre aux collectivités locales de répondre aux besoins des populations de leur territoire et de jouer leur rôle en tant qu'initiateurs, catalyseurs et moteurs du développement économique local;
- Veiller à ce que des cadres juridiques clairs permette aux collectivités et territoires d'assumer un leadership sur les questions de développement économique local
- Renforcer les capacités et les compétences des collectivités locales en matière de gestion des ressources, de montage de projets et d'acteurs du développement local.

Aux partenaires et institutions internationales

- Inclure les gouvernements locaux et régionaux ainsi que leurs associations dans les forums internationaux et les instances de dialogues sur le développement économique.
- Promouvoir des espaces de coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud pour valoriser les bonnes pratiques et le partage d'expériences, dans le respect des réalités et dynamiques locales.

8. Transition culturelle et communicationnelle

La transition culturelle et communicationnelle est, comme la transition politique et démocratique, à la croisée des transitions. Elle implique l'adoption de nouvelles références culturelles, scientifiques ou philosophiques et correspond souvent à une remise en cause des certitudes à partir desquelles l'interprétation du monde est fondée. L'évolution des systèmes d'idées et des pensées philosophiques, sociales, morales, religieuses influence les comportements individuels et collectifs au sein des collectivités locales. Dans le même temps, les villes sont bouleversées par les révolutions scientifiques et technologiques. Ces bouleversements vont avoir des effets sur les choix de solutions techniques qui, de majoritairement centralisées précédemment, pourraient devenir de plus en plus décentralisées.

En Afrique, l'adoption du modèle de la culture mondialisée est surtout le fait des couches aisées et des classes moyennes des populations urbaines. Les jeunes des quartiers pauvres pour lesquels ce modèle demeure inaccessible, réinventent pour leur part une nouvelle culture populaire, au carrefour de la tradition et du modernisme, qui témoigne de la capacité d'innovation et de créativité de cette jeunesse. Elle forge l'identité culturelle des villes d'Afrique à travers ses créations musicales, littéraires, des arts plastiques et cinématographiques ou de la mode dont la diffusion s'appuie elle aussi sur les nouvelles technologies. Ce dynamisme culturel tient de sa capacité à absorber et régénérer les influences diverses qui la traversent depuis la période coloniale et l'accélération des échanges au niveau mondial. Cette transition culturelle et communicationnelle est aussi, à travers l'usage des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, une révolution citoyenne.

Les sessions d'Africités 2018 ont abordé cette transition culturelle et communicationnelle à travers ses enjeux pour la gouvernance et la gestion des villes et territoires en transition. Comment faire en sorte que cette transition accompagne une nouvelle approche de la citoyenneté et de l'engagement des jeunes ? Quelle contribution les ressources culturelles apportent-elles au développement social, économique et environnemental ? Comment, en Afrique, mettre cette révolution culturelle, technologique et communicationnelle au service de la gestion des collectivités et de la transition vers des villes et territoires durables ? Comment faire de la Culture et des arts des outils d'échanges, d'apprentissages, de coopérations et de solidarités entre territoires, entre pays, entre continents ?

La culture contribue à l'attractivité et à la durabilité des villes et territoires en transition. Les gouvernements des collectivités locales, de par leurs compétences en matière culturelle, ont **un rôle important à jouer dans la promotion de cette Afrique de la création**, dans sa richesse et sa diversité et dans sa dimension réellement panafricaine.

Pour les villes et territoires en transition, la question de **l'accès à des informations socio-économiques localisées est un enjeu pour orienter efficacement les politiques d'accès aux services de base**, au transport, au logement, etc. En ces domaines, les nouvelles technologies sont susceptibles d'offrir des solutions innovantes aux décideurs locaux pour rendre les collectivités plus inclusives.

Pour les villes et territoires, les enjeux liés à la transition culturelle et communicationnelle sont aussi ceux de **la mobilisation des acteurs. Chercheurs et Universités peuvent, en partenariat avec les collectivités locales, mettre la recherche scientifique, les innovations et les expérimentations au service des territoires et de la transition. Les journalistes et les médias de proximité peuvent contribuer, de leur côté, à l'émergence de nouvelles pratiques démocratiques et citoyennes.**

Parmi les recommandations des sessions, nous retenons :

Aux maires et élus territoriaux :

- Créer un programme interne consacré à « la culture dans le développement durable ».
- Travailler avec les autorités nationales, CGLU et les autres parties prenantes concernées afin de développer des cadres appropriés de travail sur le sujet de « la culture dans les villes durables ».

Aux ministres :

- Faire de la dimension culturelle du développement local une priorité nationale et l'intégrer dans les stratégies nationales de mise en œuvre des ODD en impliquant tous les acteurs clés dans sa conception et sa mise en œuvre.
- Favoriser l'interaction entre le développement culturel et les autres dimensions du développement durable (social, environnemental et économique), en mettant en place des mécanismes de gouvernance appropriés au sein des gouvernements locaux et les ressources nécessaires (transfert de fonds, ressources humaines et capacités techniques) dans le domaine culturel du développement durable.
- Signer l'Agenda 21 de la culture.
- Renforcer les capacités et l'apprentissage entre pairs dans le domaine de la culture et le développement durable.

À l'Union Africaine :

- Créer une commission panafricaine chargée d'une meilleure intégration de la culture dans l'Agenda 2063, en particulier dans son plan d'action, et veiller à ce que les propositions de révision soient présentées à l'Union africaine pour ratification.
- Encourager le transfert de connaissances et l'apprentissage mutuel entre les États membres, les collectivités locales et les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la culture et du développement durable en Afrique.

À CGLUA :

- Travailler avec les associations de gouvernements locaux, les réseaux de la société civile et CGLU pour mettre en place un programme d'apprentissage par les pairs sur la « culture dans les villes durables » en Afrique et faciliter le transfert de connaissances et d'apprentissage mutuel entre les gouvernements locaux et les associations de la société civile.
- Porter une attention particulière aux aspects culturels dans toutes les activités de plaidoyer, de suivi et de formation liées aux objectifs du développement durable, à l'Agenda 2063 et à d'autres initiatives de développement durable.

9. Stratégies et politiques locales

Les collectivités territoriales africaines joueront un rôle essentiel dans la transition vers des villes et des territoires durables. La définition et la mise en œuvre de stratégies et de politiques locales est la question première que se pose les collectivités locales africaines dans leur participation à Africités. Ces stratégies et politiques locales doivent être définies en tenant compte des bouleversements induits par la transition vers des villes et territoires durables. À leur échelle, les collectivités locales doivent en effet articuler les réponses à l'urgence et les actions de long terme, inscrites dans un projet alternatif de transformation sociale et urbaine. Le défi pour les collectivités africaines est donc de concevoir des politiques qui inscrivent les réponses à l'urgence dans une stratégie alternative en matière de gestion et de planification des ressources humaines, de ressources financières, de ressources naturelles et écologiques, de gestion foncière, de services publics, etc. Pour déboucher sur une trajectoire de développement durable, leur démarche doit intégrer l'exploration des pratiques innovantes.

Toutes les sessions d'Africités 8 ont, d'une manière ou d'une autre, abordé la question des stratégies et les politiques locales. Un certain nombre d'entre elles ont travaillé plus directement sur les politiques territoriales alternatives et innovantes qui doivent être explorées autour des cinq grands chantiers auxquels doivent s'atteler les gouvernements locaux et régionaux : 1) **Nourrir la ville (ou les territoires)** : quelles stratégies locales pour une alimentation et une agriculture durables ? 2) **Construire la ville** : quelles stratégies de planification urbaine et de programmation pour la transition au niveau local, quelles stratégies de localisation et de territorialisation des objectifs du développement durable ? 3) **apporter des services de base pour tou-te-s** : quelles stratégies locales d'accès à l'eau et à l'assainissement, quelles stratégies pour l'accès aux services de gestion des déchets, quelles stratégies pour l'accès à la mobilité et au transport ? 4) **Entretenir la ville**, pour assurer son bon fonctionnement. 5) **Administrer et gérer la ville** : quelles stratégies de gestion foncière et des espaces publics pour favoriser une croissance économique équitable dans les villes, quelles stratégies de mobilisation des citoyens pour mettre en œuvre la transition, quelles stratégies en matière d'égalité des sexes et d'inclusion ? Ces politiques territoriales alternatives doivent apporter des réponses aux questions stratégiques de la ségrégation spatiale, de l'accès pour tou-te-s aux services, du développement et de l'emploi local, du respect des écosystèmes locaux et des droits des générations futures, du logement social, du droit au logement et du droit à la ville, de la solidarité entre communautés au sein d'une même ville, entre les villes et les territoires au sein d'un même pays, de la fiscalité locale, particulièrement foncière, etc.

Tout au long du sommet, **les collectivités locales africaines ont réaffirmé l'importance de la planification urbaine et territoriale.**

Pour les villes et territoires en transition, la réussite des stratégies de transition passe par une **approche de gouvernance multi-acteurs et multi-niveaux, respectant le principe de subsidiarité active.** Pour que ces politiques aient un impact durable, les collectivités locales doivent promouvoir le **partenariat entre tous les acteurs.** Avant tout, la stratégie **adoptée doit apporter des solutions concrètes aux problèmes des citoyens tout en créant les conditions de la mise en place d'une dynamique de développement de long terme.** Pour ce faire, le meilleur moyen est encore d'y **associer les populations concernées.**

Parmi les recommandations des sessions, nous retenons :

Aux maires et élus territoriaux

- Faire le point sur les politiques, les cadres juridiques et les programmes agricoles en matière de sécurité alimentaire et urbaine en élaborant des outils de prise de décision et de planification (lignes directrices, critères et indicateurs) à l'intention des décideurs en matière de développement urbain dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture, de l'utilisation des sols et la planification et la foresterie, ainsi que la planification et le développement des systèmes alimentaires urbains; et signer la déclaration du ROPPA (Réseau des organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest).
- Formuler systématiquement la politique d'urbanisation à partir d'une perspective de développement durable et adopter un développement basé sur des faits étayés par le maintien d'une base de données, d'archives / registres et de cartes couvrant des thèmes à jour, afin de fournir une base pour la préparation et la mise à jour de stratégies et de programmes spatiaux.
- Fournir des services de base, partager des pratiques et des stratégies novatrices mises à l'essai dans les villes et les territoires en vue d'une gouvernance communautaire, d'une meilleure inclusion, de la participation des citoyens et de leur engagement dans la gouvernance des villes et des territoires.
- Instaurer une culture de la maintenance pour s'assurer que des fonds suffisants sont disponibles pour soutenir l'exploitation et la maintenance, et reconnaître que le secteur privé dispose de l'expertise et des ressources nécessaires pour l'aider à s'acquitter de ses obligations en matière d'exploitation et de maintenance.
- Signature du pacte entre le REFELA (réseau des femmes élues africaines) et le CCRE (Conseil des communes et régions d'Europe) en vue de l'établissement d'un partenariat privilégié pour l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau local.

Aux ministres

- Mettre en place de plateformes multipartites (organisations internationales, représentants nationaux et régionaux et compétences sectorielles connexes) pour le dialogue, la planification de l'action et la formulation de politiques en matière de bonne gouvernance dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et des villes.
- Articuler une vision de développement territorial durable au niveau national. Le développement infranational durable exige le leadership des gouvernements nationaux et reconnaît les différences et les besoins spécifiques des territoires.
- Renforcer la prise de conscience de la nécessité et de l'importance de la planification stratégique et de la programmation en tant qu'instrument permettant d'atteindre les objectifs de développement durable à l'échelle locale, régionale, nationale, continentale et mondiale.
- Définition de réglementations nationales sur la fourniture de services de base (gestion des déchets, accès à l'eau pour tous, etc.). Harmoniser ces cadres réglementaires aux niveaux régional et local et adapter les nouvelles technologies dans le domaine de la fourniture de services de base.
- Encourager la planification locale, la programmation et le renforcement des capacités des autorités locales en mettant en place un système d'apprentissage et de renforcement des capacités au niveau des gouvernements locaux et nationaux, le tout en étroite collaboration avec les associations professionnelles.

Aux partenaires et institutions internationales

- Relever les défis du développement urbain durable en utilisant des coalitions entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile, en associant les parties prenantes au processus de développement et de mise en œuvre et en organisant le financement de manière différente pour le développement urbain durable.
- Il est essentiel de sensibiliser le public à ces questions, car la collaboration des citoyens pour la fourniture de services de base est essentielle. Combinez les différentes solutions mises en œuvre à différentes échelles: à la fois au niveau national et au niveau local et impliquant le secteur privé par le biais de partenariats public-privé.

10. Acteurs locaux et coalitions locales

Il n'y a de transformation réelle que si elle est prise en charge par les acteurs locaux. La construction des coalitions locales est donc un axe déterminant de la stratégie des collectivités. De la même façon, il n'y a d'expérience vécue de développement que lorsqu'il est observé dans le quotidien des populations, là où elles vivent. La stratégie à définir pour l'adoption d'une trajectoire vers des villes et des territoires durables ne doit donc jamais perdre de vue cette exigence d'apporter des réponses concrètes pour améliorer la vie quotidienne des citoyens, tout en préparant les conditions de la mise en place d'une dynamique de transformation structurelle et de développement durable à long terme. Le meilleur moyen d'apporter ces réponses concrètes tout en définissant une telle stratégie est d'associer les populations et les acteurs concernés, dans leur diversité. Toute stratégie de transition doit donc adopter, pour avoir quelque chance de succès, une approche multi-acteurs car c'est à travers le partenariat entre tous les acteurs et la synergie d'action des différents niveaux de gouvernance que l'action locale a des chances d'avoir un impact durable.

Les acteurs locaux, dans leur diversité, interviennent sur l'ensemble des champs du développement durable et sur les différents enjeux de la transition. Les sessions d'Africités 8 ont donc exploré les possibilités d'alliances pour la transformation locale entre les collectivités et chaque famille d'acteurs.

Les organisations paysannes soutiennent ainsi des propositions dans le domaine de la sécurité alimentaire, des rapports villes-campagnes ou de la lutte contre la pauvreté paysanne ; les mouvements de femmes portent l'exigence d'une gouvernance locale plus attentive à l'égalité des droits et aux questions de genre dans toutes des dimensions du développement local ; de la même façon, pour que la transition soit inclusive, la gouvernance locale doit intégrer la dimension du handicap portée par les associations.

Dans les villes caractérisées par l'informel et par les inégalités, les communautés de base des bidonvilles et les organisations d'habitants sont les acteurs incontournables d'un développement urbain inclusif ; les jeunes sont les porteurs d'innovations et leurs organisations aspirent à être reconnues comme des acteurs essentiels du changement ; les organisations syndicales et les partenaires sociaux peuvent également contribuer à faire de l'emploi décent et de l'élargissement de la protection sociale des piliers des politiques locales de développement durable ; alors que les « médias sociaux » bouleversent le rapport à l'information, les journalistes et les médias de proximité restent des acteurs essentiels de l'information locale et du contrôle citoyen de l'action publique.

De leur côté, les autorités traditionnelles aspirent à l'expérimentation de nouveaux types de relations et de collaborations avec les administrations publiques et les autorités locales ; s'ils sont mobilisés par les collectivités locales, chercheurs et Universités peuvent mettre la recherche scientifique, les innovations et les expérimentations au service des territoires et de la transition ; les institutions de micro-crédit sont des acteurs majeurs de l'inclusion financière pour les femmes, les jeunes et les petites et moyennes entreprises, qui forment le terreau du développement économique local.

Pour les villes et territoires en transitions, **toutes ces énergies, tous ces réseaux, toutes ces organisations citoyennes peuvent jouer un rôle, au côté des collectivités. Si des relations de confiance s'établissent avec ces différents acteurs, de véritables alliances pourront se construire et donner naissance à des « coalitions locales » pour la transition durable des villes et des territoires.**

Parmi les recommandations des sessions, nous retenons :

Aux maires et élus territoriaux

- Constituer, avec les acteurs locaux (société civile, acteurs professionnels et institutionnels, acteurs économiques) des « Alliances de territoires » afin de promouvoir les échanges de pratiques, de développer des actions communes et de porter ensemble des propositions, auprès des gouvernements, des partenaires et des institutions du développement.
- Multiplier, au-delà des espaces traditionnels de participation, les partenariats institutionnels durables avec les acteurs locaux, dans leurs diversités, pour créer de véritables espaces de résolution des problèmes.
- Développer des politiques inclusives pour le logement urbain, l'accès à terre, à l'emploi, aux espaces publics.

Aux ministres

- Bâtir des politiques publiques d'aide à la décentralisation et d'appui aux actions en faveur du développement économique et de la cohésion sociale, menées par les collectivités territoriales et les acteurs locaux.
- Défendre des régimes commerciaux permettant aux économies urbaines et rurales d'exprimer pleinement leur potentiel de développement.

Aux partenaires et institutions internationales

- Accorder une priorité au développement des territoires et à la décentralisation des actions de coopération, s'adressant aussi bien aux milieux urbains qu'aux milieux ruraux, actions menées par les collectivités territoriales et par les acteurs locaux.
- Promouvoir des régulations internationales favorables à un équilibre entre commerce international, développement national et développement territorial.
- Fournir des ressources, y compris un soutien politique, pour promouvoir le dialogue entre les acteurs locaux et les autorités locales et s'assurer de l'implication de ces acteurs locaux dans la mise en œuvre des projets.

11. Pratiques innovantes

Dans la transition vers des villes et des territoires durables, la mise en œuvre de pratiques et de politiques innovantes est un levier décisif. Il l'est d'autant plus que les réductions importantes dans le financement des collectivités locales réduit la panoplie des choix politiques. Dans ce contexte, l'innovation n'est plus un luxe mais une nécessité pour répondre aux urgences, qui constituent la vie quotidienne des autorités locales, tout en inscrivant l'action publique locale dans des stratégies de transition sur le long terme. Mais l'intérêt de ces pratiques n'est pas seulement économique. Elles sont issues des transitions et des ruptures en cours et participent à l'émergence de nouvelles solutions.

Les « sessions ouvertes » d'Africités 8 proposées par des collectivités locales africaines, des institutions nationales, africaines et internationales qui travaillent avec ces collectivités locales, des associations ou des acteurs économiques s'inscrivent dans le thème général du sommet, la transition vers des villes et des territoires durables. Elles correspondent le plus souvent à des interventions innovantes. Elles apportent une grande diversité d'approches, de recherches et de pratiques à la compréhension de la transition et à l'élaboration de politiques publiques alternatives. De ce point de vue, le sommet de Marrakech s'inscrit dans la continuité des Africités précédents qui, depuis leur origine, contribuent au débat, à la diffusion et à l'adoption de ces innovations.

Africités 8 a donc permis aux élus locaux africains d'apprendre, de débattre et d'élaborer des stratégies innovantes dans des domaines aussi variés que les stratégies locales de mobilisation des citoyens, le microcrédit, le budget participatif, la gestion de ou encore la protection des espaces verts urbains. Beaucoup de ces pratiques innovantes n'impliquent pas de dépenses significatives et peuvent être mises en œuvre avec ingéniosité. Les enjeux principaux pour les décideurs locaux sont alors d'identifier les opportunités, de les hiérarchiser et de créer un environnement favorable à l'innovation.

Pour les villes et territoires en transition, **ces pratiques innovantes sont susceptibles d'enrichir l'ensemble des stratégies locales de développement durable**, de la gestion des ressources humaines à la mobilisation des ressources financières, comme de la protection des ressources naturelles, de la gestion foncière, des services publics ou de la gouvernance locale. CGLUA mettra en place un programme spécifique pour soutenir, diffuser et évaluer ces pratiques innovantes.

Parmi les recommandations des sessions, nous retenons :

Aux maires et élus territoriaux

- Lancer une campagne « African Know Your City » (KYC), visant à vulgariser et à généraliser le concept et la pratique du programme.
- Promouvoir des échanges entre pairs, entre dirigeants politiques et entre techniciens de villes actives, afin d'améliorer leur capacité d'apprentissage et de mise en œuvre.
- Mobiliser et engager les citoyens dans le soutien et la mise en œuvre de la transition en encourageant le dialogue politique et social, l'inclusion des citoyens dans la planification et le renforcement du suivi-évaluation des projets locaux de budget participatif.

Aux Ministres

- Améliorer les capacités internes en innovation sociale, culturelle et technologique orientées vers la transition et le développement des villes et territoires durables, en consolidant les structures techniques des gouvernements locaux qui accompagnent stratégies politiques locales en faveur du développement économique et social local.
- Valoriser la diversité culturelle, historique, organisationnelle et communautaire en évitant l'importation des modèles de développement.
- Participer aux espaces internationaux d'échange et de coopération sur les bonnes pratiques innovantes et diffuser ces expériences auprès des acteurs des collectivités locales, la société civile, le secteur privé, les acteurs du savoir (universités, centres de recherche, etc.)
- Encourager les pratiques innovantes dans le processus de décentralisation et exiger des compétences claires dans la promotion du développement local sur leurs territoires.

Aux acteurs de la société civile

- Impliquer la société civile en l'impliquant dans la gestion de la cité, en vue de renforcer une gouvernance apte à accompagner la transition vers des villes et territoires durables, et en sensibilisant les citoyens sur l'importance de participer au processus de désignation de leurs dirigeants.
- Mettre en place des organes indépendants pour l'organisation des élections, (Organismes Communautaire de Base) à participer à la vie publique.

À CGLUA

- Identifier les politiques innovantes et les mécanismes juridiques et institutionnels susceptibles d'aider les gouvernements locaux ainsi que les collectivités locales dans la transition vers des villes et des territoires durables.
- Accompagner les collectivités locales dans la mise en pratique des politiques innovantes.